

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 09 MARS 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 09 MARS, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

**Date de convocation : 03 mars 2023**

**MEMBRES PRESENTS :**

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, Lysiane ROUYER, Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Marianne IRIARTE-HUET, Marie-Claire NEAUD, Mallory PEYRONAUD, Hassen SFAR, Frédéric CROS, Sandra BISBAU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, Christine DALLA VALLE, William JACQUILLARD.

**MEMBRES EXCUSES :**

Annie MARAIS, André LANDREAU, Christophe MONTEIRO, Frédéric MILLAC, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Sabrina BURON, Cédric JEGOU.

**POUVOIRS :**

Annie MARAIS donne pouvoir à François NEBOUT,  
André LANDREAU donne pouvoir à Robert JABOUILLE,  
Christophe MONTEIRO donne pouvoir à Hassen SFAR,  
Frédéric MILLAC donne pouvoir à Lysiane ROUYER,  
Erika BONNEAU donne pouvoir à Mallory PEYRONAUD,  
Pascal BUCHEMEYER donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,  
Sabrina BURON donne pouvoir à Frédéric CROS,  
Cédric JEGOU donne pouvoir à Louis-Adrien DELARUE.

**MEMBRE ABSENT :**

Jean Leopold SIWE-NANA.

Monsieur Robert LECOCQ a été nommé secrétaire de séance

## N° 2023-013- Reprise anticipée des résultats 2022 BP du Foyer Soleil

*Il est proposé de reprendre de manière anticipée les résultats 2022 du Foyer Soleil lors du vote du budget primitif 2023 préalablement au vote du compte administratif 2022.*

L'article L2311-4 du Code général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil Municipal peut alors, au titre de de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise anticipée est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre le cas échéant.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif.

Il est aujourd'hui possible au Conseil Municipal de reprendre par anticipation les résultats 2022, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé de 2022 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2023 du Foyer Soleil. Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2023.

Ainsi, le résultat d'exécution de la section de fonctionnement de la résidence autonomie Foyer Soleil au titre de l'exercice 2022 s'élève à 102 872.35 €.

La section d'investissement fait apparaître de son côté un déficit de 11 020.97 € comprenant 1 289.45 € de dépenses reportées.


**Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide la proposition de reprendre de manière anticipée les résultats 2022 du Foyer Soleil lors du vote du budget primitif 2023 préalablement au vote du compte administratif 2022.**

Il conviendra donc d'affecter les résultats de la manière suivante :

- 11 020.97 € en recette d'investissement au chapitre 10 article 1068 pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- 91 851.38 € en résultat de fonctionnement reporté article 002
- 9 731.52 € en résultat d'investissement reporté article 001

**Fait et délibéré en mairie, le 09 mars 2023.**

Le maire,



François NEBOUT